



Confédération paysanne de l'Hérault

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Saint Maurice de Navacelles,
le 16 avril 2020

Lettre ouverte à Monsieur le Préfet Jacques Witkowski, et aux maires du département de l'Hérault

COVID-19 : Ouvrez les marchés alimentaires et soutenez les filières agricoles locales

Alors que les mesures de confinement se voient prolongées au moins jusqu'au 11 mai 2020, le ministre de l'agriculture, Didier Guillaume, a appelé dimanche dernier les maires et les préfets à rouvrir « tous les marchés en plein air et les halles alimentaires », dans le respect des mesures de sécurité sanitaires contre le Covid-19.

Le ministre a précisé que les réouvertures s'appuient sur le guide de bonnes pratiques sanitaires négocié entre quatre ministères (Santé, Agriculture, Bercy et Intérieur), la fédération des marchés de France, des organisations de producteurs et des syndicats agricoles dont la Confédération paysanne.

Suite à ces annonces, la Confédération Paysanne de l'Hérault demande :

– la réouverture de tous les marchés du département

Ils constituent un enjeu économique vital pour de nombreux agriculteurs et le maintien d'un approvisionnement alimentaire de proximité et de qualité pour les consommateurs. Nous ne pouvons que regretter le retard pris par les plus grandes villes héraultaise dans ce domaine : Montpellier, Béziers, Gignac, Lodève, Clermont l'Hérault... Il est encore temps de réagir. La Confédération paysanne appelle à rouvrir tous les marchés aux lieux et dates habituels, en espaçant les stands, en agrandissant le périmètre du marché, en imposant un sens de circulation... bref, en suivant les exemples qui se multiplient autour de nous !

– un soutien réaffirmé localement par l'État et les collectivités envers toutes les autres formes d'approvisionnement locales et solidaires

Ces initiatives (« drive paysan », commandes groupées, marchés à la ferme...) permettent aux producteurs d'écouler les denrées qu'ils produisent en cette période de forte activité agricole et dans un contexte économique extrêmement perturbé (arrêt de la restauration collective, annulation d'événements, baisse de fréquentation touristique...). Les collectivités doivent non seulement soutenir toutes les initiatives facilitant l'écoulement des productions mais elles doivent aussi s'en faire l'écho tant au niveau médiatique qu'en terme de communication auprès des habitants (site internet, messages aux familles...)

Il faut également prendre conscience que toute la production en frais qui serait produite mais ne pourrait pas être écoulée serait un gaspillage totalement irresponsable compte tenu de la situation : ce qui sera jeté aujourd'hui manquera cruellement demain.

Il en va de la même urgence pour « les denrées alimentaires à utilisation différées » que sont les plants maraîchers. La production bat son plein et le potager constitue une ressource alimentaire importante voire indispensable pour beaucoup de foyers, notamment les plus modestes, dans les zones rurales. La Confédération paysanne de l'Hérault appelle le préfet Witkowski à clarifier et assouplir immédiatement les consignes données localement concernant les petits producteurs de plants maraîchers : en les autorisant à vendre sur les marchés et tous les autres points de vente alimentaires.

– des mesures d'encadrement des prix et des marges pour sécuriser les filières plus longues

Nous ne pouvons que nous insurger sur les méthodes d'un certain nombre d'enseignes de la grande distribution qui communiquent massivement sur leur soudain engouement pour la production locale alors qu'elles ne font aucun effort sur les prix d'achat aux producteurs. Nous exigeons la transparence sur les prix ! Elle doit être établie avec un suivi des pouvoirs publics. Les prix pratiqués doivent être fixés au dessus des prix de revient des productions agricoles.

Il en va également pour le prix payé aux producteurs de vins, première activité agricole du département, dans un contexte où l'atonie du marché précédait déjà la crise du Covid-19. La Confédération paysanne de l'Hérault demande qu'un prix d'achat minimum sur le marché du vrac soit fixé.

Nous continuerons à mettre tout en œuvre pour qu'il n'y ait pas un-e paysan-ne de moins à l'issue de cette crise.

La sécurisation de toutes les filières agricoles est urgente. Elle doit être une priorité de tous !

Thierry Arcier, pour le comité départemental de la
Confédération paysanne de l'Hérault

Contacts :	Thierry Arcier, vigneron à Saint Pargoire	06 32 89 59 92 – arcier.thierry@orange.fr
	Albane Lamy, animatrice syndicale	06 81 18 98 67 – confherault1@orange.fr